

Rapport annuel

SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

# Prix & Qualité

*service de l'eau potable*

## DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017



## Sommaire

■	<b>CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>3</b>
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE .....	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE .....	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE .....	3
■	RESSOURCES EN EAU .....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU.....	5
■	<b>TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC .....</b>	<b>6</b>
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	6
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	6
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 7	7
■	LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION .....	8
■	TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS .....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION .....	10
■	DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	10
■	<b>INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....</b>	<b>11</b>
■	QUALITE DE L'EAU .....	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU .....	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU .....	11
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	13
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	14
■	<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>15</b>
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	15
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB .....	15
■	ETAT DE LA DETTE .....	15
■	AMORTISSEMENTS REALISES .....	15
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	15
■	<b>ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE .....</b>	<b>16</b>
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE .....	16



# ■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

## ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ regroupe en 2017 les communes de BON-REPOS-SUR-BLAVET, LESCOUET-GOUAREC, MELLIONNEC, PLELAUFF, PLOUNEVEZ-QUINTIN, PLUSSULIEN, SAINTE-TREPHINE et SAINT-IGEAUX.

Il adhère aux services suivants :

- SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, le SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ fusionne avec les syndicats de SAINT NICOLAS DU PELEM et CENTRE BRETAGNE pour former le SYNDICAT MIXTE DE KREIZ BREIZH.

## ■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

6 500 habitants

## ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2027.

## ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

<b>Gestion du service</b>	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
<b>Gestion des abonnés</b>	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
<b>Mise en service</b>	des branchements
<b>Entretien</b>	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
<b>Renouvellement</b>	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures extérieures, des peintures intérieures
<b>Prestations particulières</b>	Inspection télévisée des captages, mise en place de l'anti intrusion, modélisation du réseau

La collectivité prend en charge :

<b>Entretien</b>	des captages
<b>Renouvellement</b>	de la voirie, des canalisations, du génie civil



## ■ RESSOURCES EN EAU

### ● Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2016 [m³]	Prélèvement 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Captage de Ker Henry PERRET Prélèvement en nappe souterraine	5	8 930	8 192	-8,26 %
Captage de St Maudez-Saint Delon SAINT-GELVEN Prélèvement en nappe souterraine	25	100 027	76 766	-23,25 %
Captage du Nivernian SAINT-GELVEN Prélèvement en nappe souterraine	10	52 199	55 026	+5,42 %
Captage du Rosquelfen LANISCAT Prélèvement en nappe souterraine	15	59 217	54 404	-8,13 %
Captage de La ville neuve MELLIONNEC Prélèvement en nappe souterraine	10	39 765	36 431	-8,38 %
Captage Le Voval LESCOUET-GOUAREC Prélèvement en nappe souterraine	5	21 232	20 789	-2,09 %
<b>Total des prélèvements [m³]</b>		<b>281 370</b>	<b>251 608</b>	<b>-10,58 %</b>

### ● Volumes importés

Achat à	Acheté en 2016 [m³]	Acheté en 2017 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	141 743	200 302

### ● Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2016 [m³]	Production 2017 [m³]	Variation 2016/2017
Station de Ker Henry PERRET Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	100	8 930	8 192	-8,26 %
Station de St Maudez-St Delon SAINT-GELVEN Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	500	100 027	76 766	-23,25 %
Station du Nivernian SAINT-GELVEN Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	200	52 199	55 026	+5,42 %
Station du Rosquelfen LANISCAT Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	300	59 217	54 404	-8,13 %
Station de La Ville Neuve MELLIONNEC Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	200	39 765	36 431	-8,38 %
Station Le Voval LESCOUET-GOUAREC Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	100	21 232	20 789	-2,09 %

### ● Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2016	2017	Variation
Ressources propres	281 370	251 608	-10,58 %
Importations	141 743	200 302	+41,31 %
<b>Total général</b>	<b>423 113</b>	<b>451 910</b>	<b>+6,81 %</b>



## ■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2016	2017	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 090	3 085	-0,16 %
Nombre d'abonnements non domestiques	2	1	-50,00 %
<b>Nombre total d'abonnements</b>	<b>3 092</b>	<b>3 086</b>	<b>-0,19 %</b>

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

### ● Répartition des abonnés par commune

LANISCAT	538
LESCOUET-GOUAREC	158
MELLIONNEC	309
PERRET	148
PLELAUFF	462
PLOUNEVEZ-QUINTIN	661
PLUSSULIEN	331
SAINTE-TREPHINE	141
SAINTE-GELVEN	237
SAINTE-IGEAUX	101
<b>Total des abonnés</b>	<b>3 086</b>

## ■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m <sup>3</sup> ]	2016	2017	Variation
Volume produit	281 370	251 608	-10,58 %
Volume importé	141 743	200 302	+41,31 %
Volume exporté	- 902	- 856	-5,10 %
<b>Volume mis en distribution</b>	<b>422 211</b>	<b>451 054</b>	<b>+6,83 %</b>
Volume vendu aux abonnés domestiques	305 301	335 630	+9,93 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	20 462	9 859	-51,82 %
<b>Volume total vendu aux abonnés</b>	<b>325 763</b>	<b>345 489</b>	<b>+6,06 %</b>

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 109 m<sup>3</sup> par an. Elle était de 99 m<sup>3</sup> en 2016.

### ● Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2016 [m <sup>3</sup> ]	Exporté en 2017 [m <sup>3</sup> ]
GOUAREC	702	669
LANGOELAN (56)	200	187
Volume total exporté	- 902	- 856

## ■ LONGUEUR DU RESEAU

	2016	2017	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	411,8	411,5	-0,08 %



## ■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

### ■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2018, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 1,02 % par rapport aux tarifs de base établis au 1<sup>er</sup> janvier 2016.  
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

### ■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

#### ● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m<sup>3</sup>, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.  
Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000



**LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique**

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,87	41,06	+0,46 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,8697	0,8738	+0,47 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,6364	0,6395	+0,49 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,5326	0,5351	+0,47 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,5326	0,5351	+0,47 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,5326	0,5351	+0,47 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,5326	0,5351	+0,47 %
		Vente en Gros	0,2253	0,2264
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,44	56,44	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 100 m³)	0,743	0,743	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m³)	0,954	0,954	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m³)	0,768	0,768	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m³)	0,642	0,642	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m³)	0,526	0,526	0,00 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m³)	0,411	0,411	0,00 %
		Vente en Gros	0,233	0,233
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	140,57	141,23	+0,47 %
Collectivité	149,82	149,82	0,00 %
Redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
TVA	16,63	16,67	+0,24 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>319,02</b>	<b>319,72</b>	<b>+0,22 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,23 %

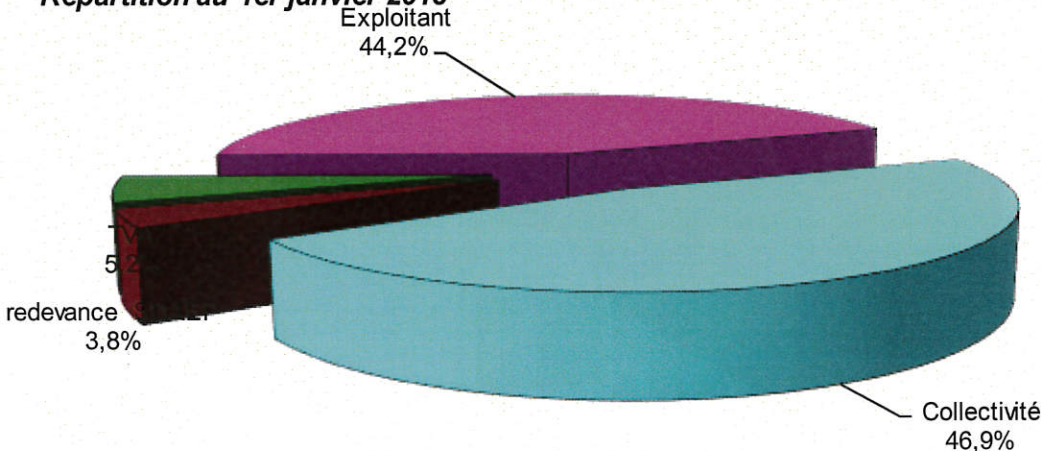
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,66 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0027 €/l

**Répartition au 1er janvier 2018**



# SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

EAU POTABLE

2017

tarif domestique du syndicat

## ■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de l'exploitant</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,87	41,06	+0,46 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,8697	0,8738	+0,47 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,6364	0,6395	+0,49 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,5326	0,5351	+0,47 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,5326	0,5351	+0,47 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,5326	0,5351	+0,47 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m <sup>3</sup> )	0,5326	0,5351	+0,47 %
	Vente en Gros	0,2253	0,2264	+0,49 %
<b>Part de la collectivité</b>				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,44	56,44	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m <sup>3</sup> ] (tranches en m <sup>3</sup> /an)	N° 1 (0 à 100 m <sup>3</sup> )	0,743	0,743	0,00 %
	N° 2 (101 à 500 m <sup>3</sup> )	0,954	0,954	0,00 %
	N° 3 (501 à 1 000 m <sup>3</sup> )	0,768	0,768	0,00 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m <sup>3</sup> )	0,642	0,642	0,00 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m <sup>3</sup> )	0,526	0,526	0,00 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m <sup>3</sup> )	0,411	0,411	0,00 %
	Vente en Gros	0,233	0,233	0,00 %
<b>Redevances et taxes</b>				
	redevance SDAEP [€/an]	12,00	12,00	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

\* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>

### • Composantes de la facture d'un usager de 120 m<sup>3</sup>

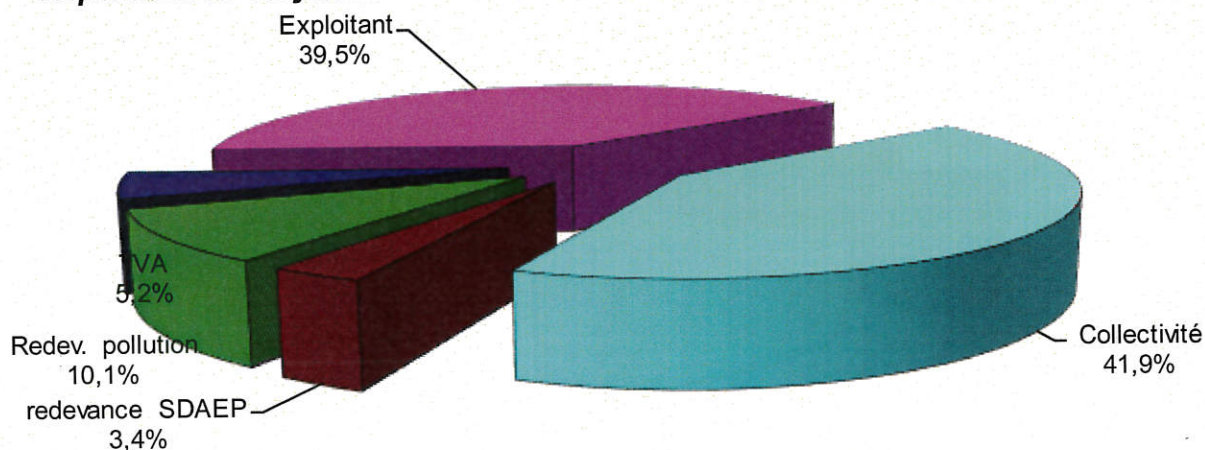
	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
Exploitant	140,57	141,23	+0,47 %
Collectivité	149,82	149,82	0,00 %
redevance SDAEP	12,00	12,00	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	18,61	18,65	+0,21 %
<b>Total [€ TTC]</b>	<b>357,00</b>	<b>357,70</b>	<b>+0,20 %</b>

<b>Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)</b>
+0,23 %

Prix théorique du m<sup>3</sup> pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :  
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m<sup>3</sup> :

2,98 €/m<sup>3</sup>  
 0,0030 €/l

### Répartition au 1er janvier 2018





# SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

EAU POTABLE

2017

tarif gros consommateurs compteurs

## ■ TARIF GROS CONSOMMATEURS COMPTEURS

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 <sup>er</sup> jan 2017	1 <sup>er</sup> jan 2018	Variation
<b>Part de la collectivité</b>				
<b>Part Fixe [€ HT/an]</b>				
	Abonnement diam 15 mm	56,44	56,44	0,00 %
	Abonnement diam 20 mm	56,44	56,44	0,00 %
	Abonnement diam 30 mm	76,82	76,82	0,00 %
	Abonnement diam 40 mm	117,60	117,60	0,00 %
	Abonnement diam 50 mm	260,41	260,41	0,00 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	668,38	668,38	0,00 %
	Abonnement diam 80 mm	1596,99	1596,99	0,00 %
	Abonnement diam 100 mm	3014,20	3014,20	0,00 %
	Abonnement diam 150 mm	6073,96	6073,96	0,00 %
<b>Part proportionnelle [€ HT/m]</b>				
<b>Redevances et taxes</b>				
	TVA	5,5 %	5,5 %	



## ■ RECETTES D'EXPLOITATION

### • Recettes de la collectivité

	2016	2017	Variation
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
Recettes vente d'eau domestiques	397 101,20 €	429 961,00 €	+8,27 %
dont abonnements	169 640,52 €	174 140,32 €	+2,65 %
Recettes vente d'eau non domestiques	10 388,07 €	5 194,14 €	-50,00 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 352,60 €	- 793,02 €	+76,35 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>404 136,67 €</b>	<b>434 362,12 €</b>	<b>+7,48 %</b>
<b>Autres recettes</b>			
Recettes de raccordement	728,37 €	1 900,75 €	
Excédent année précédente	0,00 €	72 756,29 €	
Loyer antennes	2 093,11 €		
<b>Total des recettes</b>	<b>406 958,15 €</b>	<b>509 019,16 €</b>	

### • Recettes de l'exploitant

	2016	2017	Variation
<b>Recettes de vente d'eau</b>			
Recettes vente d'eau domestiques	343 152,26 €	363 531,96 €	+5,94 %
dont abonnements	124 891,88 €	125 748,07 €	+0,69 %
Recettes vente d'eau non domestiques	10 988,43 €	5 354,89 €	-51,27 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 488,14 €	- 581,57 €	+83,33 %
Recettes de volume exporté	165,83 €	150,50 €	-9,24 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>350 818,38 €</b>	<b>368 455,78 €</b>	<b>+5,03 %</b>

## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2016	2017	Variation
Dépenses de volume importé	139 289,02 €	145 822,13 €	+4,69 %



## ■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

### ■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	61	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	64	0	100 %	

### ■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

<b>valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,</b> <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
<b>80 %</b>

### ■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.



La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

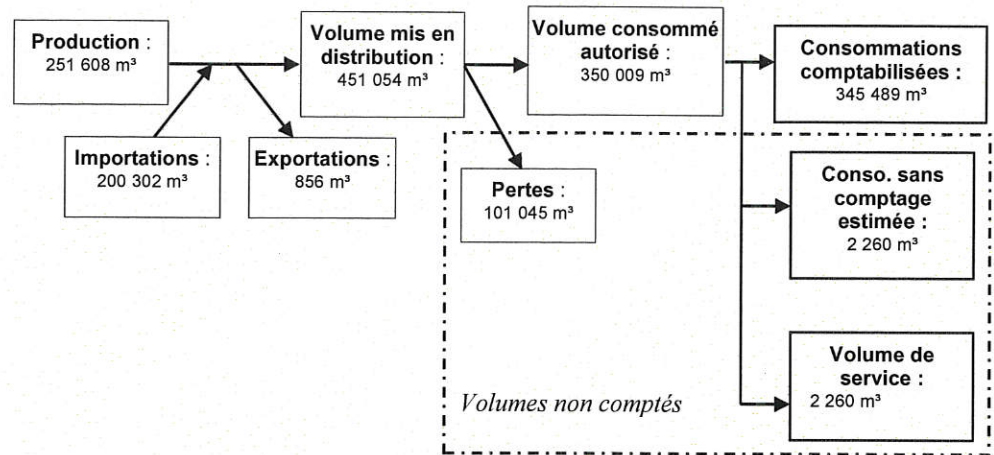
		nombre de points	points obtenus
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)</b>			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)</b> (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	<b>Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants</b>	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)</b> (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	<b>TOTAL</b>	<b>120</b>	<b>100</b>

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points



## ■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2 260 m<sup>3</sup>.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 260 m<sup>3</sup>.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

**- rendement du réseau de distribution =**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	82,6 %	83,6 %	78,5 %	78,2 %	77,6 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

**- indice des volumes non comptés =**

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/j]	0,5	0,4	0,6	0,6	0,7

**- indice linéaire de pertes en réseau =**

pertes / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/j]	0,5	0,4	0,6	0,6	0,7

**- indice linéaire de consommation=**

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 \* longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de consommation [m <sup>3</sup> /km/j]	2,2	2,0	2,1	2,2	2,3
Seuil de rendement [%]	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,5 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.



## ■ RENOUELEMENT DES RESEAUX

	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0,386	2,250	0	0,130	0,500

### Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,2 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



## ■ Financement des investissements du service de l'eau potable

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Etudes de sécurisation des stations	2 000 €
Travaux urgents 2017 (Créfurien Plounevez-Quintin)	20 000 €
Travaux sur le réseau Plussulien route des Ecoles	55 210 €
Pose d'analyseurs de chlore	60 113 €

### ■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2016	2017
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

### ■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	379 919,79 €	320 679,34 €
Remboursements au cours de l'exercice	81 079,38 €	73 098,69 €
dont en intérêts	16 196,61 €	13 858,24 €
dont en capital	64 882,77 €	59 240,45 €

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2013	2014	2015	2016	2017
Montant de la dotation aux amortissements	163 102,73 €	163 102,73 €	176 592,48 €	186 534,12 €	186 606,96 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Pose de 15 stabilisateurs de pression	117 500 €
Travaux de renouvellement de branchements à Plussulien route de Laniscat	82 000 €
Travaux urgents 2018 (Mellionec Keraudy + Pont Bon Repos sur Blavet)	50 000 €
Travaux sur le réseau au bourg de Laniscat	150 000 €
Travaux sur le réseau au bourg de Plounevez-Quintin Place de La Poste	75 000 €
Travaux sur le réseau à Saint Ygeaux Restelan, déplacement de canalisations	30 000 €



## ■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### ■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2016	2017
montants des abandons de créance	590,00 €	52,00 €